

Le 3 AOUT 2018.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 2 AOUT 2018**

L'an deux mil dix-huit, le deux août, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix

Date de convocation du conseil municipal : 27 juillet 2018

Présents : Mrs Mmes MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, BORDET Florent, KLUPINSKI Charles, LE PROVOST Xavier, PEREIRA José, DELHOOFS Marie-Hélène, MACHEBEUF Sylviane, PESTANA Laurence.

Absents excusés : Mme MIOCHE Chantal

Pouvoir : Mme MIOCHE Chantal donne pouvoir à Mme MACHEBEUF Sylviane

Secrétaire : Madame DELHOOFS Marie-Hélène

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 2 août 2018, à 19h00, a pris les décisions suivantes (à l'unanimité sauf indication contraire) :

1. Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune doit délimiter, après enquête publique, toutes les zones d'assainissement : collectif et non collectif, zones d'imperméabilisation des sols, zones de collecte et de stockage des eaux pluviales ... Pour ce faire, un cabinet d'études a établi un schéma directeur d'assainissement qu'il convient d'adopter pour la délimitation du zonage. Une mise à enquête publique du projet est décidée.
2. La convention passée en avril 2017 entre la commune et le Département pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement devient caduque suite à la décision d'intégrer le SATESE dans l'offre de services de l'ADIT 63. Il convient donc de mettre fin à ce contrat par la résiliation. La mission d'assistance technique assainissement sera donc confiée à l'ADIT 63 en contrepartie d'une cotisation annuelle à 1.00 €/hab. Pour information, L'ADIT 63 instruit pour le compte de la commune depuis le 01/01/2018 toutes les demandes d'urbanisme.
3. Monsieur le Maire, Laurence PESTANA et Jean Pierre BOUTHET ont reçu 5 candidates pour succéder à Joëlle GIRARD partie à la retraite. Le poste à pourvoir consiste à élaborer les repas pour la cantine scolaire ainsi que le transport scolaire. Parmi les 5 postulantes, une a retiré sa candidature. Madame ADAM Catherine a été retenue pour son expérience et les capacités dont elle dispose pour tenir ce poste. La commune va bénéficier d'un contrat aidé à 60% par l'Etat pour le recrutement de cette personne, pour un an.

4. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 mars 2018 dans laquelle il avait été décidé de vendre environ 1 500 m² issus de la parcelle AD N°63 située dans le Bourg de QUEUILLE, à un couple d'acquéreurs ayant l'intention d'y construire leur maison d'habitation (M. et Mme SANCIER Mickaël et Sandra). Il indique que cette parcelle est située en zone Ub du PLU communal et a fait l'objet d'un procès-verbal de bornage et d'un document d'arpentage établis par le cabinet BISIO. Elle est désormais cadastrée section AD N° 165 pour une superficie de 96 m² et AD N°168 pour une superficie de 1 333 m², soit 1 429 m² à vendre au total. Il propose au Conseil Municipal un prix de vente de **8,00 € le mètre carré**.

QUESTIONS DIVERSES

- PLU : la révision arrive à la fin. Il reste à valider le travail effectué et les documents présentés. Le terrain de motos cross a été placé en Zone Naturelle Loisirs avec une sous destination « équipements sportifs » ce qui devrait permettre l'homologation. Dès que la validation sera effective, il faut prévoir une réunion de présentation aux personnes associées et une réunion publique.
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne lance un appel à projets pour restaurer les mares dans les Combrailles. Le coût est financé à 80 % par l'Agence de L'Eau Loire Bretagne et 20 % par le Conservatoire d'Espaces Naturels. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette sollicitation.
- Le Conseil Départemental du Puy de Dôme demande le versement d'une participation pour le Fonds Solidarité Logement en faveur des personnes défavorisées. Le Conseil décide d'aborder le sujet à la prochaine réunion de la Commission Sociale.
- Les travaux de voirie réalisés cette année s'élèvent à 6 848.00 € : suppression du dos d'âne à Bouchetel et mise en place d'un ralentisseur + réparation en point à temps
- L'association « les Anciens du Paradis » a demandé à la commune une salle pour déposer leurs armoires et faire les réunions. Après discussion, il leur sera proposé la salle de motricité ; ainsi qu'au comité des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15 minutes.

Le Maire,

Yannick MASSON

